

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3952)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 11

présenté par
M. Carrez, Rapporteur général
au nom de la commission des finances

ARTICLE 9

État B**Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse	0	0
Livre et industries culturelles	0	2 000 000
Contribution à l'audiovisuel et à la diversité radiophonique	0	0
Action audiovisuelle extérieure	0	0
TOTAUX	0	2 000 000
SOLDE	-2 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de réduire de 2,5 millions d'euros à 0,5 million d'euros la subvention budgétaire inscrite sur l'action n° 2 du programme *Livre et industries culturelles*, destinée à financer la mission récemment confiée à M. Didier Selles pour déterminer les contours et les modalités de fonctionnement et de financement du futur Centre national de la musique.